

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 2 octobre 2017, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Lévis Duchesne
 André Fortin Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 231.10.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

3. 232.10.2017 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre et de la séance extraordinaire 2017 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 233.10.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2017

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 12 septembre au 2 octobre 2017 laquelle totalise la somme de 378 383,18 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 234.10.2017 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX

Considérant le départ à la retraite d'un employé municipal affecté au suivi de la production et de la distribution de l'eau potable sur les réseaux;

Considérant les obligations municipales en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de procéder à l'embauche de monsieur François-Thomas Tremblay à titre de technicien en gestion des eaux pour un emploi régulier à temps plein, dont l'entrée en fonction est le 25 septembre 2017. Monsieur Tremblay est soumis à la période d'essai tel que prévu à la convention collective. De plus, la rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 235.10.2017 ADOPTION DU PLAN D'AFFAIRES DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DU SECTEUR SUD

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH) ;

Considérant que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle ;

Considérant qu'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été élaboré par les représentants des OMH et des municipalités du territoire, en rencontres de CTC ;

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accepter le dépôt du plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet de regroupement des offices d'habitation du secteur Sud.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 236.10.2017 ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 28 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter le dépôt des états comparatifs au 28 septembre 2017 des activités de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le tout conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 237.10.2017 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – secteur sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 656 378 \$, dont une quote-part pour la Ville qui se chiffre à 197 384 \$.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.6 238.10.2017 ANALYSE DE RISQUE PROVINCIAL – EXIGENCES
DE LA NORME DE BOIS CONTRÔLÉ DU FSC**

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est membre de la TLGIRT du Saguenay et qu'à ce titre, elle est une partie prenante visée par la consultation visant l'analyse de risque pour la norme FSC « Bois contrôlé »;

Considérant que l'analyse de risque a été réalisée par le CIFQ et le Qweb en collaboration avec les industries régionales suivantes : Scierie Lac-Saint-Jean inc, Produits forestiers Résolu, Groupe Rétabec, Scierie Martel, Usine Tremblay sciage, Les bois du Fjord et la scierie Girard;

Considérant qu'une présentation a eu lieu le 21 septembre dernier afin d'informer les partenaires sur les normes de traçabilité des bois (FSC et SBP);

Considérant que cette présentation visait l'analyse de risque provinciale pour la désignation de faible risque associée aux hautes valeurs de conservation (HVC) et aux Premières Nations;

Considérant que pour pouvoir utiliser l'appellation « Bois contrôlé », l'industrie doit faire la preuve qu'il existe un risque « Faible » que les bois proviennent des sources controversées suivantes :

- Catégorie 1 – Forêt récoltée illégalement;
- Catégorie 2 – Forêt récoltée en violation de droits traditionnels ou civils;
- Catégorie 3 – Forêt dans laquelle de hautes valeurs de conservation sont menacées;
- Catégorie 4 – Forêt qui est convertie en plantations ou en territoires à vocation non forestière;
- Catégorie 5 – Forêt où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

Considérant que pour qu'une désignation soit de risque faible, il doit y avoir démonstration que les risques sont inexistants OU que les risques existent, mais que des mesures et des processus de mitigation sont en place pour diminuer le risque;

Considérant que l'analyse effectuée permet de conclure qu'il y a des processus reconnus et équitables pour garantir aux peuples autochtones leurs droits de participer à toute décision les concernant;

Considérant que la prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones présentes sur les territoires forestiers fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts et qu'une consultation distincte des communautés autochtones affectées par la planification forestière est réalisée afin de connaître leurs préoccupations relatives aux effets que pourraient avoir les activités planifiées sur leurs activités exercées à des fins domestiques, rituelles ou sociales;

Considérant qu'à partir du résultat de ces consultations, les préoccupations et les valeurs des communautés autochtones sont prises en compte dans l'aménagement durable des forêts et la gestion du milieu forestier et que ladite consultation des communautés autochtones est sous la responsabilité du MFFP;

Considérant que le risque est faible que la survie du caribou forestier soit menacée par les activités forestières dans les écorégions comprises dans son aire de répartition;

Considérant que le risque est faible que les paysages forestiers intacts soient menacés par les activités forestières à l'échelle des écorégions où ils sont présents.

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé de monsieur le conseiller Martin Voyer :

- **QUE** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie les entreprises à se conformer aux exigences de traçabilité des bois;
- **QUE** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix partage les résultats de l'analyse de risque provinciale effectuée par l'ensemble des acteurs de la filière bois;

- **QUE** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie la désignation de « faible risque » pour les catégories 2 et 3.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 239.10.2017 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ AU 22 SEPTEMBRE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte le budget révisé au 22 septembre 2017 adopté par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 258 318 \$ et des dépenses de 482 481 \$ le tout pour un déficit anticipé de 224 163 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

- | | |
|---|------------|
| - contribution de la Société d'Habitation du Québec : | 201 747 \$ |
| - contribution municipale : | 22 416 \$ |

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.2 241.10.2017 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

Considérant que Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Lac-Saint-Jean Est a obtenu un avis favorable du MTMDET :

Pour ces motifs, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon des modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité

4.2.3 242.10.2017 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RÉALISATION DES TRAVAUX

Considérant que Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Lac-Saint-Jean Est a obtenu un avis favorable du MTMDET :

Pour ces motifs, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité

**4.2.4 243.10.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 141-2017
SOUmise PAR MONSIEUR JUSTIN LALANCETTE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1222, 16^E CHEMIN**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 141-2017, soumise par monsieur Justin Lalancette pour la propriété située au 1222, 16^e Chemin visant à :

- Autoriser la construction d'une résidence de villégiature à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac Saint-Jean à une distance de 13,34 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage n° 22-99 exige un minimum de 15 mètres, soit une dérogation de 1,66 mètre;
- Autoriser la construction d'une terrasse à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac Saint-Jean à une distance de 10,02 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage n° 22-99 exige un minimum de 15 mètres, soit une dérogation de 4,98 mètres;

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 27 septembre 2017 informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

Que la demande de dérogation mineure n° 141-2017 soumise pour la propriété située au 1222, 16^e Chemin soit et est refusée par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix en regard des motifs invoqués à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 27 septembre 2017, laquelle recommandation fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.5 244.10.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À GHD CONSULTANTS
LTÉE – DÉFINITION DE LA STRATIGRAPHIE DES
SOLS DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIELS DU DO-
MAINE DU PLATEAU**

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder à l'entreprise GHD Consultant Ltée le contrat de définition de la stratigraphie des sols pour le développement résidentiel du domaine du Plateau pour la somme de 17 868.64 \$ plus les taxes applicables. Les travaux seront fait en quatre phases, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 10 septembre 2017 (Référence : 11118758-98-A1).

Adoptée à l'unanimité

**4.2.6 245.10.2017 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À MONSIEUR DA-
NIEL DESJARDINS**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à monsieur Daniel Desjardins une parcelle de terrain portant le numéro de 5 270 916.

SUPERFICIE TOTALE : 615.2 mètres carrés (6 622.01 pieds carrés)

Cette vente est faite pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables dans le contrat à intervenir. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 246.10.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK INC. – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser auprès de l'entreprise Sel Warwick l'achat d'environ 150 tonnes de sel de déglçage pour la saison hivernale 2017-2018 au coût approximatif de 13 350 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 29 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 247.10.2017 OUVERTURE DE LA PÉRIODE DES MISES EN CANDIDATURES PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE 2017 ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin :

D'autoriser la mise en application du Programme d'aide à l'élite édition 2016-2017 et de désigner les périodes de mise en candidature et de référence comme suit

- Période de réception des mises en candidature : du 3 octobre au 10 novembre 2017
- Période de référence pour les réalisations : du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017

D'autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'édition 2017 formé de deux élus municipaux et un citoyen représentant de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunion de l'Office municipal d'Habitation
- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Congrès Fédération québécoise des municipalités à Québec (Lawrence Potvin, André Fortin et Sylvain Lavoie)
- Tirage de la Corporation de développement commercial, industriel et touristique de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipal en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Réunion du comité consultatif d'urbanisme
- Représentation souper des Chevaliers de Colomb
- Réunion de Festi-Vélo
- Réunion MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre de citoyens
- Suivi du dossier sur le litige de la rue des Prés
- Information sur le règlement des chiens
- Rencontre au bureau du député concernant divers dossier de la Ville
- Monsieur le maire dresse le bilan des réalisations du conseil municipal de 2013 à 2017

4.4.1 248.10.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS, SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de *la Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Club Eau Bois	Aide financière pour l'organisation du 50 ^e anniversaire	1000 \$ Achat de 10 billets (200\$)
Festival de musique du Royaume	Campagne de financement 2018	150 \$
Prisme culturel – École de danse	Commandite pour deux jeunes de notre ville qui participent au concours national de danse moderne qui aura lieu à Toronto du 26 au 29 octobre prochain	200 \$
Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 ^e versement	15 000 \$
Tel- Aide Saguenay-Lac-Saint-Jean	Invitation à un coquetel bénéfice 16 novembre 2017 - 75\$ par personne	50 \$
Corporation de développement commercial, industriel et touristique de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Budget de fonctionnement	1 500 \$
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Budget de fonctionnement	6 000 \$

Accepté à l'unanimité

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 249.10.2017 MANDAT À LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX – DOSSIER D'OPTIMISATION D'ENTREPOSAGE AU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe de mandater le conseil d'administration de la Société des Loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix à travailler le dossier de l'optimisation de l'entreposage pour le centre récréotouristique du Rigolet.

Adoptée à l'unanimité

6.2 250.10.2017 VENTE DE DEUX TERRAINS À MONSIEUR DANICK BOUCHARD ET MADAME JOANA OUELLET

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à monsieur Danick Bouchard et madame Joana Ouellet deux terrains portant les numéros de 5 871 559 et 5 871 560.

SUPERFICIE TOTALE : 960.98 mètres carrés (10 344 pieds carrés)

Cette vente est faite pour la somme de 25 860 \$ plus les taxes applicables dans le contrat à intervenir. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- La réglementation lors de la démolition d'un bâtiment

- Questionnement d'un droit de passage dans un contrat

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier